

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 19 janvier 2021**

Objet : Habilitation du Président à ester en justice – Requête contre le résultat de l'examen professionnel de bibliothécaire principal (Madame GUILLERMIN)

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 19 janvier deux mil vingt et un à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 12 janvier 2021, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Etienne FILLOL (suppléant de Monsieur Luc CARVOUNAS), Monsieur Bernard FOISY, Madame Rahnia HAMA, Madame Françoise KERN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Igor SEMO, Madame Aurore THIROUX,

Avait donné procuration : Madame Sabrina ASSAYAG à Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Monsieur Fernand BERSON à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Lamyra KIROUANI à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Anthony MANGIN.

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Madame Jeanne BECART, Monsieur Jean-Luc CAEDDU, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Julie FOURNIER, Monsieur Frédéric MOLOSSI,

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DESLANDES (en visioconférence), directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL, directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Laurent SALLET, directeur de l'administration et des finances, M. Marc JOINOVICI (en audioconférence), représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Habilitation du Président à ester en justice – Requête contre le résultat de l'examen professionnel de bibliothécaire principal (Madame GUILLERMIN)


Le Conseil d'administration,

Vu les articles 27 et 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Considérant le contentieux opposant le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne à Madame GUILLERMIN, candidate à l'examen professionnel de Bibliothécaire principal, qui par une requête adressée au tribunal administratif de Montreuil (dossier n°2014457-4) en date du 19 décembre 2020, demande l'annulation de la décision du CIG du 19 novembre 2020 concernant la session 2020 de l'examen professionnel de Bibliothécaire principal n'ayant pas permis au jury de prononcer son admission,

DECIDE, à l'unanimité, d'agir en justice et d'habiliter le président à représenter le centre dans tous les modes de règlement des litiges concernant le contentieux l'opposant à Madame GUILLERMIN.

Le Président,



Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne